AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

FICHE RESUME D'ETUDE

Intitulé de l'étude : **Etudes d'aide à la détermination des débits minimum biologiques sur l'Ariège amont, le Viaur, la Garonne et le Gave d'Aspe**	Title of the study : **Studies for help to set the biological minimum flows on the Ariege (upstream), the Viaur, the Garonne and the Gave d'Aspe**
Résumé (FR) : Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage EDF UPSO, fait suite à l'étude « Inventaire des études existantes et prise en compte des secteurs à enjeux pour la fixation des débits minimum biologiques des ouvrages hydroélectriques » menée en 2011 par l'Agence qui a permis de mettre en évidence des secteurs où les enjeux environnementaux sont forts et de préconiser la réalisation d'études de détermination des débits minimum biologiques sur ces secteurs où l'on pressent que le débit plancher réglementaire sera insuffisant pour les milieux. Quatre de ces secteurs font l'objet de cette étude en raison des pressions hydrologiques exercées et des enjeux écologiques présents (objectif de bon état, restauration de la continuité écologique) : l'Ariège amont ; le Viaur ; le Gave d'Aspe et la Garonne. L'étude se compose en fait de 4 études distinctes sur chacun des secteurs concernés et a pour objectif de déterminer les débits minimum biologiques (supérieurs au plancher légal) des prises d'eau de 6 usines hydroélectriques réparties sur ces secteurs. Pour chaque secteur une première phase d'étude a consisté à définir le contexte environnemental et hydrologique du territoire concerné et à déterminer les éléments à prendre en compte pour définir les indicateurs les plus adaptés et/ou la méthode à mettre en œuvre pour déterminer les valeurs de débits minimum (EVHA, ESTIMHAB, Teaurrent). Une seconde phase a été consacrée à la recherche des indicateurs définis lors de la phase 1, à la mise en œuvre de la ou des méthodes retenues, à analyser les résultats et à proposer des valeurs de débits réservés. La zone d'étude	Résumé (EN) : This rapport, under EDF contracting authority, follows a first study entitled : "Inventory of the studies published and taking account of the areas with stakes in order to put a biological minimum flow for hydroelectric works" made in 2011 by the Adour-Garonne Water Agency. It highlighted areas with high environmental concerns where studies of biological minimum flow were recommended, actually the regulatory lower limit flows were there insufficient. Four of these areas concerned in this work are presented in four studies : the amount of Ariege river ; the Viaur ; the Gave d'Aspe and the Garonne. The purpose of each study is to determine the biological minimum flow for each intake of the six hydropower plants on the four areas. For each area the first part of the rapport enables to describe the environmental and hydrological context and to choose the informations required for the best indicators and the best methods to apply for the biological minimum flow calculation (EVHA, ESTIMHAB or Teaurrent). The second part of the study involves looking for the indicators, applying the methods selected in the first part and analysing the results before suggesting instream flows. The geographic area of the study is all the water catchment impacted by the intakes.

<table>
<tr><td>est constituée par l'ensemble du périmètre hydrographique impacté par le fonctionnement des prises d'eau.</td><td></td></tr>
<tr><td>Mots clés (FR) :
- Régime hydrologique
- Cours d'eau
- Occupation du sol
- Débit réservé,
- débit minimum biologique,
- Station de mesure
- Prise d'eau
- EVHA,
- ESTIMHAB,
- Hydroélectricité
- Cartographie</td><td>Mots-clés (EN) :
- Hydrological regime
- Watercourse
- Land cover
- Instream flow,
- biological minimum flow,
- Measuring station
- Water intake
- EVHA,
- ESTIMHAB,
- Hydropower
- Mapping</td></tr>
<tr><td>Référencement géographique :</td><td><table><tr><th>Secteur</th><th>Code Masse d'eau</th></tr><tr><td>Aston</td><td>FRFR166, FRFR166_5, FRFR905C, FRFR166_8, FRFR166_7, FRFR167, FRFR167_3</td></tr><tr><td>Merens</td><td>FRFR166, FRFR166_5, FRFR166_8</td></tr><tr><td>Esquit</td><td>FRFR254, FRFR441, FRFR255</td></tr><tr><td>Hospitalet BC</td><td>FRFR166, FRFR166_2, FRFR166_3</td></tr><tr><td>Alrance</td><td>FRFR204, FRFR370, FRFR205</td></tr><tr><td>Malause</td><td>FRFR300C</td></tr></table>- **Ariège**
- **Viaur**
- **Gave d'Aspe**
- **Garonne**</td></tr>
<tr><td>N° d'identification (éventuellement attribué par le producteur de l'étude) :</td><td></td></tr>
<tr><td>N° du dossier d'aide :</td><td>240 31 1883</td></tr>
<tr><td>Ou référence du marché :</td><td></td></tr>
<tr><td>Cote documentaire (affectée par le service documentation) :</td><td>O AG 33416/1-7</td></tr>
<tr><td>Etude commandée par (maître d'ouvrage) :</td><td>EDF – UPSO
8, rue Claude-Marie PERROUD
31096 TOULOUSE CEDEX 1</td></tr>
</table>

Etude réalisée par (maître d'œuvre) :	**ECCEL Environnement** M. Hervé LIEBIG 8 Avenue de Lavaur 31590 VERFEIL Tél : 05 61 92 31 59 Courriel : contact@eccel-environnement.fr **EAUCEA** M. Bruno COUPRY 72 rue Pierre Paul Riquet Bâtiment A 31000 TOULOUSE Tél : 05 61 62 50 68 Courriel : eaucea@eaucea.fr
Contact technique pour cette étude (coordonnées : nom, prénom, tél., courriel) :	**Agence de l'eau Adour-Garonne** **Jean-François MOOR** 05.61.36.37.78 Courriel : jean-françois.moor@eau-adour-garonne.fr 90 rue du Férétra CS 87801 31078 TOULOUSE CEDEX 4 Tél : 05 61 36 37 38 www.eau-adour-garonne.fr
Organisme diffuseur de la notice bibliographique (base documentaire) :	**Agence de l'eau Adour-Garonne** 90 rue du Férétra CS 87801 31078 TOULOUSE CEDEX 4 Tél : 05 61 36 37 38 www.eau-adour-garonne.fr
Organisme diffuseur de l'étude :	**Agence de l'eau Adour-Garonne** 90 rue du Férétra CS 87801 31078 TOULOUSE CEDEX 4 Tél : 05 61 36 37 38 www.eau-adour-garonne.fr

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'AGENCE

Le rapport d'étude à fournir devra comprendre un résumé de l'étude selon le format ci-dessus. Une version électronique de ces documents sera également transmise à l'Agence selon les caractéristiques suivantes :

- Au minimum un fichier numérique (ou un cdrom) au format PDF du rapport définitif et de ses annexes,

- La fiche résumé (résumé si possible en version bilingue français et anglais) en format numérique,

- Une synthèse de l'étude au format numérique lorsque celle-ci est disponible, notamment dans le cas où l'étude n'est pas diffusable en ligne pour des raisons de confidentialité.

La version électronique de l'étude et de ses annexes éventuelles, sera constituée d'un ou de plusieurs fichiers organisés et explicitement nommés en fonction de leur contenu.

Les ou les fichiers seront fournis au format PDF en version web allégée (20 Mo au maximum recommandés)